

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Département Immobilier

20 boulevard Eugène Deruelle

69432 LYON

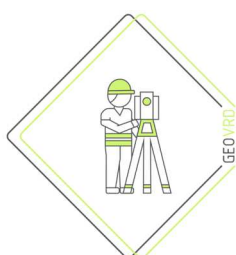


MINISTÈRE de la JUSTICE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DES RESEAUX

*PALAIS DE JUSTICE
114Bd de Courtais
03100 MONTLUCON*



GEOVRD

51 rue Eugène SUE
03100 MONTLUCON

Tel - fax 04 70 06 49 03

mail : contact@geovrd.fr

www.geovrd.fr



REGLEMENTATION

Les opérations seront exécutées en conformité avec les règlements et les prescriptions techniques en vigueur à la date de réalisation et, notamment :

- Le décret DT/DICT 2011-1241 du 05/10/2011
- L'arrêté du 15/02/2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'Environnement, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
- Le décret modificatif du 20 Aout 2012 ajustant les dispositions rendant la réglementation plus facilement applicable notamment lors du début
- Les principaux articles du Code de l'Environnement concernés pour le présent marché sont :

R554-1 : définition des termes

R554-2 : catégories des ouvrages sensibles souterrains pour la sécurité

R554-3 : catégories des ouvrages sensibles aériens pour la sécurité

R554-8 : ouvrages hors services

R554-9 : récolements des ouvrages souterrains sur le domaine privé

R554-21 : établissement de la DT par le responsable du projet au stade de l'AVP

R554-22 : récépissé de la DT

R554-23 : DT et récépissé de la DT et résultats des investigations complémentaires joints au DCE

R554-25 : établissement de la DICT par l'exécutant des travaux

R554-26 : récépissé de la DICT

R554-27 : piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains par le responsable des travaux

R554-28 : ouvrages découverts après commande ou signature du marché

R554-30 : stratégie de mise en sécurité d'un ouvrage en service jointe au récépissé de la DICT

R554-31 : information, formation, qualification des personnels du projet et de réalisation

R554-34 : distance entre les réseaux et récolements géoréférencés.

Normes en vigueur

NF S070-003-1 : prévention des dommages et de leurs conséquences

NF S070-003-2 : détection des réseaux enterrés

NF S070-003-3 : géo-référencements des réseaux.

NF S070-003-4 : clauses particulières

Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux

Fascicule 1 DISPOSITIONS GENERALES

Fascicule 2 GUIDE TECHNIQUE

Fascicule 3 FORMULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS PRATIQUES

L'ensemble de la réglementation est disponible sur

<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/qu-presentacion/construire-sans-detruire/certification-en-localisation.html>

Certification des prestataires en localisation des réseaux

A compter du 1er janvier 2018, les responsables de projets de travaux doivent recourir à des prestataires certifiés pour 2 types de prestations

- les investigations complémentaires en phase projet lorsque celles-ci sont obligatoires pour améliorer la cartographie des réseaux enterrés existants dans l'emprise du projet de travaux
- le récolement cartographique des réseaux neufs ou des modifications de réseaux existants lorsque le maître d'ouvrage des travaux de pose est différent du premier exploitant du réseau

Dès lors qu'il existe déjà depuis fin 2015 des prestataires certifiés (voir le lien ci-dessous vers la liste tenue à jour) il est très recommandé aux responsables de projets qui souhaitent des garanties fortes sur les prestations d'investigations complémentaires et de récolement qu'ils commandent de recourir dès à présent à leurs services

Depuis octobre 2015, les prestataires souhaitant obtenir cette certification peuvent effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes certificateurs.

Les listes ci-dessous sont régulièrement mises à jour, mais avec un délai qui peut atteindre plusieurs semaines. Les listes complètes peuvent être obtenues auprès de chacun des organismes certificateurs accrédités

[Liste des prestataires certifiés en géoréférencement et/ou détection](#)

[Liste complémentaire des prestataires OGE certifiés en géoréférencement](#)

Nota : la certification en « géoréférencement » est obligatoire pour toutes investigations complémentaires et tous récolements ; la certification en « détection » est obligatoire pour toutes investigations complémentaires et tous récolements effectués par détection sans fouille

[Organismes certificateurs et Auditeurs](#) pouvant intervenir

[Décision d'accréditation](#) de l'organisme certificateur Bureau VERITAS Certification

[Décision d'accréditation](#) de l'organisme certificateur CCTA Certification

[Décision d'accréditation](#) de l'organisme certificateur AFNOR Certification

[Charte de bon comportement](#) concernant la publicité que peuvent diffuser les prestataires en géoréférencement et/ou détection des réseaux

Détail des textes applicables :

- [articles R. 554-23 V, R. 554-28 et R. 554-34 du code de l'environnement](#)
- [articles 23 et 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié](#)
- [arrêté du 19 février 2013 modifié](#) et ses 3 annexes ([annexe 1](#), [annexe 2](#), [annexe 3](#))
- [avis ministériel du 4 septembre 2014](#)

Comité de pilotage de la certification : fiches d'interprétation des référentiels "géoréférencement" et "détection" : sauf mention contraire dans les fiches, elles entrent en vigueur 3 mois après leur date de validation.

- Fiche 1 : [Matériels devant être présents lors des audits](#)
- Fiche 2 : [Sous traitance](#)
- Fiche 3 : [Habitations et autorisation d'accès](#)
- Fiche 4 : [Nécessité de disposer d'une DICT](#)
- Fiche 5 : [Code couleur à utiliser dans les livrables](#)

DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS DEMANDEES

Demandeur : MINISTERE DE LA JUSTICE
Département immobilier
20 boulevard Eugène Deruelle
69432 LYON

Responsable : RADJI Tidjane

Référence :

Projet envisagé : GEODETECTION ET GEOREFERENCMENT DE RESEAUX ENTERRES

Adresse du projet : Tribunal judiciaire 16 place de l'étoile 63000 CLERMONT-FERRAND

Numéro de la DT : 2026041586943S57

Numéro de la DICT :

Date de la géolocalisation et géoréférencement : 06/05/2026

Intervenants géodétection et géoréférencement

- ☐ Jonathan LAURENT - Géomètre topographe CSNGT N°198
- ☒ Vincent ROTTURA - Licence topographie et VRD
- ☐ Maxime BERSET - BTS Géomètre topographe
- ☒ Jean Charles PRECHONNET - Opérateur détection et géoreferencement

Données disponibles et autorisations accès

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ☒ Zone d'emprise | Origine : MINISTERE DE LA JUSTICE |
| ☒ DT ou DICT | Origine : GEOVRD |
| ☐ Plan topographique | Origine : |
| ☐ Orthophotographie | Origine : |
| ☐ SIG | Origine : |
| ☐ Autorisation ENEDIS | Origine : |
| ☐ Autorisation GRDF | Origine : |
| ☐ Autorisation ECLAIRAGE | Origine : |
| ☐ Autorisation Particulière | Origine : |

MATERIELS UTILISES

Détection

- ☐ Détecteur 1 - RADIODETECTION RD 8000 - n° série : 13666
- ☐ Détecteur 2 - RADIODETECTION 8000 PDLM - n° série : 1002
- ☐ Détecteur 3 - RADIODETECTION 8100 PDL - n° série : 2993
- ☒ Détecteur 4 - VIVAX VLOC3 - n° série : 21901155345
- ☐ Détecteur 5 - VIVAX VLOC3 - n° série : 21901155329
- ☐ Générateur 1 - RADIODETECTION TX 10 - n° série : 4108
- ☒ Générateur 2 - RADIODETECTION TX 10 - n° série : 94631033
- ☒ GEORADAR 3 - PINPOINTR - n° série : 23328003
- ☐ Flexitrace 1 - RADIODETECTION 50 M - n° série 130646
- ☐ Flexitrace 2 - RADIODETECTION 80 M - n° série 130740
- ☐ Sonde standard 33 KHz sur aiguille 150m
- ☐ GAS TRACKER MADE - n° série : 151
- ☒ CAMERA VIVAX vCam Mx-2 avec sonde

Géoréférencement

- ☒ Station 1 - SOKKIA SX 103 - n° série : z80097
- ☐ Station 2- SOKKIA IX 1003 - n° série : UR003140
- ☐ GNSS 1 RTK HITARGET V200+ MOBILE n° série : 13830116
- ☒ GNSS 2 RTK HITARGET V200+ MOBILE n° série : 13830142
- ☐ GNSS 5 RTK HITARGET V90+ BASE n° série : 11632068
- ☐ GNSS 6 RTK HITARGET V90+ MOBILE n° série : 11632074
- ☐ GOPRO 1 photogrammétrie n° série : 115
- ☐ GOPRO 2 photogrammétrie n° série : 309

Logiciel

- ☐ Tablette 1 - FZG1
- ☒ Tablette 5 - FZG1 GEOPIXEL n° 039245634
- ☐ Tablette 3 - FZG1 GEOPIXEL n° 039245635
- ☐ Tablette 4 - FZG1 GEOPIXEL n° 039245636
- ☐ PHOTOSURVEY - GEOPIXEL n° 039245636
- ☐ GEO2CLOUD - GEOPIXEL n° 039245636
- ☐ Post traitement GNNS SOLUTION n° 4376

PRECISIONS SUR RESEAUX DETECTES :

EAU

- ☒ EAU POTABLE - Marquage bleu - ligne AEP
- ☐ EAU INDUSTRIELLE - Marquage bleu - ligne AEI
- ☐ RESEAU INCENDIE - Marquage bleu - ligne RI
- ☐ ARROSAGE - Marquage bleu - ligne ARR

☒ DEMANDE
☒ CONCERNE

☐ NON DEMANDE
☒ NON CONCERNE

Méthode de détection :

- | | |
|---|-------------|
| ☐ Raccordement direct | Fréquence : |
| ☒ Géoradar | |
| ☐ Flexitrace ou plinox | Fréquence : |
| ☐ Boules marqueurs ou RFID | |
| ☐ Induction | Fréquence : |

- ☐ La détection a permis un géoréférencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréférencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A - Ligne DICT
- ☒ Report de DT ou DICT classe B ou C - Ligne DICT

Observations

Localisation de l'arrivée AEP en sous-sol et relevé du compteur rue de la Gironde.
Conduite non visible au géoradar, supposée en tranchée commune avec le réseau gaz.

SONDAGES OBLIGATOIRE

GAZ

Marquage jaune – ligne GAZ.

☒ DEMANDE
☒ CONCERNE

☐ NON DEMANDE
☒ NON CONCERNE

Méthode de détection :

☐ Raccordement direct	Fréquence :
☐ Protection cathodique	Fréquence :
☒ Géoradar	
☐ Flexitrace	Fréquence :
☐ GASTRACKER	
☐ Boules marqueurs ou RFID	
☐ CSP	
☐ Cable de détection	Fréquence

- ☐ La détection a permis un géoréférencement en classe A.
- ☒ La détection a permis un géoréférencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A – Ligne DICT
- ☒ Report de DT ou DICT classe B ou C – Ligne DICT

Observations

Branchement "UFC Que Choisir" situé sur trottoir non retrouvé.
Report de DT. **SONDAGE OBLIGATOIRE**

Détection en classe A de la conduite principale jusqu'au coffret situé dans la cour.

ECLAIRAGE :

Marquage rouge – ligne ECL

☒ DEMANDE
☐ CONCERNE

☐ NON DEMANDE
☒ NON CONCERNE

Méthode de détection :

☐ Raccordement direct consigné	Fréquence : 640 Hz
☐ Tors	Fréquence :
☐ Raccordement direct TST	Fréquence
☐ Flexitrace	Fréquence : 33KHz

- ☐ La détection a permis un géoréferencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréferencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A – Ligne DICT
- ☐ Report de DT ou DICT classe B ou C – Ligne DICT

Observations

ELECTRICITE

- ☒ HAUTE TENSION - Marquage rouge - ligne HT
☒ BASSE TENSION - Marquage rouge - ligne BT

- | | |
|---|--|
| ☒ DEMANDE | ☐ NON DEMANDE |
| ☐ CONCERNE | ☒ NON CONCERNE |

Méthode de détection :

- | | |
|---|----------------------------|
| ☐ Raccordement direct consigné | Fréquence : 640 Hz |
| ☐ Tors | Fréquence : 8 KHz - 33 Khz |
| ☐ Raccordement direct TST | Fréquence : 8 KHz - 33 Khz |
| ☐ Prise domestique | Fréquence : 33 Khz |
| ☐ Flexitrace | Fréquence : |

- ☐ La détection a permis un géoréférencement en classe A.
☐ La détection a permis un géoréférencement partiel en classe A.
☐ Report de DT ou DICT classe A - Ligne DICT
☐ Report de DT ou DICT classe B ou C - Ligne DICT

Observations

SIGNALISATION LUMINEUSE – FEUX TRICOLORES :

Marquage rouge – ligne SL

☒ DEMANDE
☐ CONCERNE

☐ NON DEMANDE
☒ NON CONCERNE

Méthode de détection :

☐ Raccordement direct consigné	Fréquence : 640 Hz
☐ Tors	Fréquence : 8 KHz – 33 Khz
☐ Raccordement direct TBT	Fréquence : 8 KHz – 33 Khz
☐ Flexitrace	Fréquence :

- ☐ La détection a permis un géoréferencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréferencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A – Ligne DICT
- ☐ Report de DT ou DICT classe B ou C – Ligne DICT

Observations

TELECOMMUNICATION :

- ☒ TELEPHONE - Marquage vert - ligne TEL
- ☒ FIBRE OPTIQUE - Marquage vert - ligne FO
- ☐ TELEVISION - Marquage vert - ligne TV

- | | |
|---|--|
| ☒ DEMANDE | ☐ NON DEMANDE |
| ☐ CONCERNE | ☒ NON CONCERNE |

Méthode de détection :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| ☐ Tors | Fréquence : 33 Khz |
| ☐ Géoradar | |
| ☐ Plinox | Fréquence : 33 Khz |
| ☐ Flexitrace | Fréquence : 33 Khz |

- ☐ La détection a permis un géoréférencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréférencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A - Ligne DICT
- ☐ Report de DT ou DICT classe B ou C - Ligne DICT

Observations

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE :

- ☒ CHAUFFAGE Marquage violet – ligne CHA
- ☒ EAU CHAUDE SANITAIRE Marquage violet – ligne ECS

- | | |
|---|--|
| ☒ DEMANDE | ☐ NON DEMANDE |
| ☐ CONCERNE | ☒ NON CONCERNE |

Méthode de détection :

- | | |
|---|--------------------|
| ☐ Raccordement direct | Fréquence : 640 Hz |
| ☐ Géoradar | |
| ☐ Flexitrace | Fréquence : |
| ☐ Boules marqueurs ou RFID | |
| ☐ Induction | Fréquence : |

- ☐ La détection a permis un géoréférencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréférencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A – Ligne DICT
- ☐ Report de DT ou DICT classe B ou C – Ligne DICT

Observations

ASSAINISSEMENT

- ☒ REFOULEMENT Marquage marron – ligne REF
- ☒ RESEAU UNITAIRE Marquage marron – ligne UNI
- ☒ EAUX USEES Marquage marron – ligne EU
- ☒ EAUX PLUVIALES Marquage marron – ligne EP

☒ DEMANDE
☒ CONCERNE

☐ NON DEMANDE
☒ NON CONCERNE

Méthode de détection :

- | | |
|--|--------------------|
| ☐ Sonde | Fréquence : 33 Khz |
| ☐ Géoradar | |
| ☒ Ouverture de tampons | |
| ☒ Caméra | Fréquence : 512 HZ |

- ☐ La détection a permis un géoréferencement en classe A.
- ☐ La détection a permis un géoréferencement partiel en classe A.
- ☐ Report de DT ou DICT classe A – Ligne DICT
- ☐ Report de DT ou DICT classe B ou C – Ligne DICT

Observations

Ouverture des tampons pour prise de file d'eau, Ø et nature.
Passage caméra dans les conduites accessibles et localisation des piquages.
Présence de galeries sous le parking « neuf » non praticable pour notre camera.
Présence d'une cuve enterrée dont le dimensionnement n'a pas pu être déterminé.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES DESTRUCTIVES ET TRAVAUX :

- ☒ Les investigations destructives sont nécessaires pour lever les doutes
☐ Les investigations destructives ne sont pas nécessaires

Les sondages devront être réalisés par méthodes douces (aspiratrices ou manuellement)

La détection des réseaux réalisée ne dispense en rien, les maitres d'ouvrages et entreprises exécutrices de prendre toutes les précautions d'usages habituelles et d'établir leurs propres DT et DICT.

Une DT n'est valable que 3 mois si les travaux ne sont pas engagés et devra être renouvelée.

Le Maitre d'ouvrage reste responsable des opérations de marquage piquetage au démarrage des travaux

Un PV de marquage piquetage devra être établis et l'entretien du marquage revient à l'entreprise de travaux

LA CERTIFICATION EN « GEOREFERENCEMENT » EST OBLIGATOIRE POUR TOUS RECOLEMENTS

GEOREFERENCEMENT :

Les coordonnées ont été levées aux systèmes

- ☒ RGF93 CC46 et NGF / IGN 69
- ☐ LAMBERT93 et NGF / IGN 69
- ☐ LAMBERT II et NGF / IGN 69
- ☐ Système local ou autre

Par

- ☒ Station totale
- ☐ GNSS réseau
- ☒ GNSS base mobile avec base réseau
- ☐ GNSS base mobile avec base sur point connu ou calibration
- ☐ GNSS base mobile avec post traitement
- ☐ Photogrammétrie

Le fond du dessin est

- ☐ un levé topographique
- ☒ une ortophoto
- ☒ un fond cadastral
- ☐ une carto 200
- ☐ un SIG

Le calage du fond a été contrôlé et est

- ☒ conforme
- ☐ non conforme et a fait l'objet d'une transformation d'HELMERT

Les points de détection sont des points 3D dans le calque terrain – points.

Les numéros sont dans le calque topographie – textes – numéros ou numéros déplacés.

Les altitudes ou Z sont dans le calque topographie – textes – altitudes ou altitudes déplacées.

Elles correspondent au niveau du terrain naturel le jour du levé.

En cas d'évolution des niveaux, les profondeurs indiquées varient.

Le code point (calque topographie – textes – codes de points ou codes de points déplacés) donne la nature du réseau et le chiffre la profondeur détectée en centimètres.

Le calque T – POINTS contient les blocs points du Terrain naturel

- ☐ Des points géoréférencés ont été mis en place par nos soins :
- ☐ Les repères du levé topographique sont en place

LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT

- ☒ Plans AUTOCAD dwg version 2020
- ☒ Plans AUTOCAD dxf version 2004
- ☒ Plans PDF
- ☒ Plans MENSURA msa version 2020
- ☐ Plans GEOPIXEL top version 2020
- ☐ SIG shape
- ☐ CARTO 200 V2-V3 dgn
- ☐ Nuage de points AUTOCAD RECAP rcp
- ☐ Nuage de points las
- ☐ Nuage de points e57
- ☐ Nuage de points pty
- ☐ Orthophotographie
- ☒ Fichiers points txt
- ☒ Fichiers points PDF
- ☒ Fichiers points EXCEL
- ☒ Réponses DT
- ☐ Tableau longueurs détectées

Ce rapport a été rédigé par :

- ☐ Jonathan LAURENT - Géomètre topographe CSNGT N°198
- ☒ Jean Charles PRECHONNET - Opérateur détection et géoreferencement

Validé à Montluçon, le 06 / 05 / 2026

Jonathan LAURENT

Membre FNEDRE 12.085.01

Membre CSNGT 198

Qualifnedre QF15.018

Certification CCTA 2017-08-023 GEODETECTION ET GEOREFERENCEMENT



Liens utiles et glossaire

Nature des réseaux	Couleur du marquage	
Electricité BT, HTA ou HTB, Eclairage Feux tricolores et signalisation routière		Rouge
Gaz combustible (transport ou distribution) Hydrocarbures		Jaune
Produits chimiques		Orange
Eau potable		Bleu
Assainissement et pluvial		Marron
Chauffage et Climatisation		Violet
Télécommunications, Feux tricolores et signalisation routière TBT		Vert
Indications utiles au chantier, autres que celles relatives aux ouvrages		Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux		Rose

Classes de précision des plans	Les plans des exploitants font mention d'une classification de leurs tronçons de réseaux selon la précision de localisation. Celle-ci est classée en trois groupes : A, lorsque la localisation est précise ; B, ou C, lorsque la localisation est imprécise. Les ouvrages de classe A sont dispensés d'investigations complémentaires.			
	Incertitude maximale de localisation	Classe A	Classe B	Classe C
		< ou = 40 cm si réseau rigide et < ou = 50 cm si réseau flexible	> 40 cm et < = 1.5 m (rigide) > 50 cm et < = 1.5 m (flexible)	> = 1.5 m

Vous trouverez sur ce lien nos méthodologies, assurances, certifications, AIPR, Habilitations,...

<https://www.dropbox.com/sh/z3qc80bq6ffu9nu/AAD-LWRDvrrpqWelv7SzeLXia?dl=0>